

NOTICE POUR COMPLÉTER LE DOSSIER DE CANDIDATURE VAP/VES 2026-2027

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMMENCER LA
PROCÉDURE SUR TAÏGA**

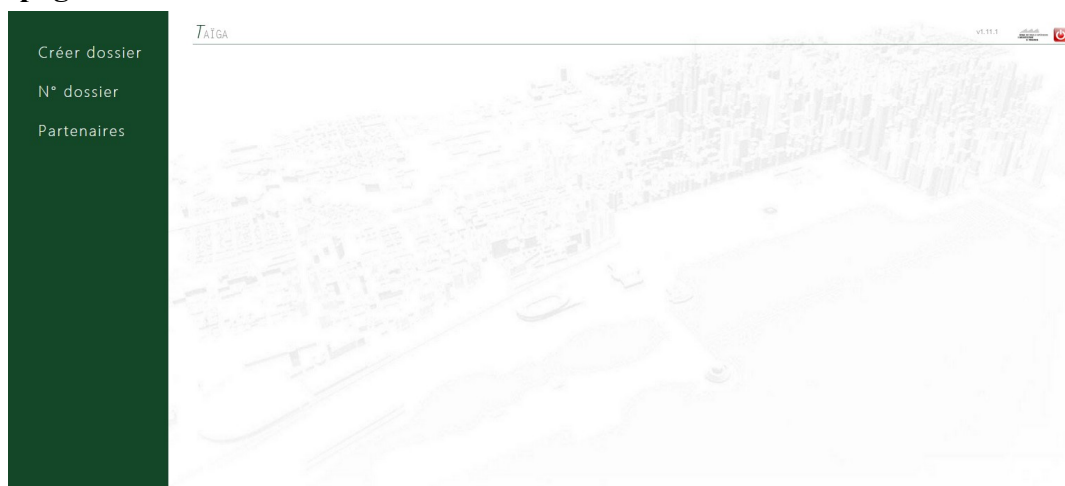
Pour accéder à la procédure en ligne, veuillez vous connecter sur le lien suivant :

<https://admission.archi.fr>



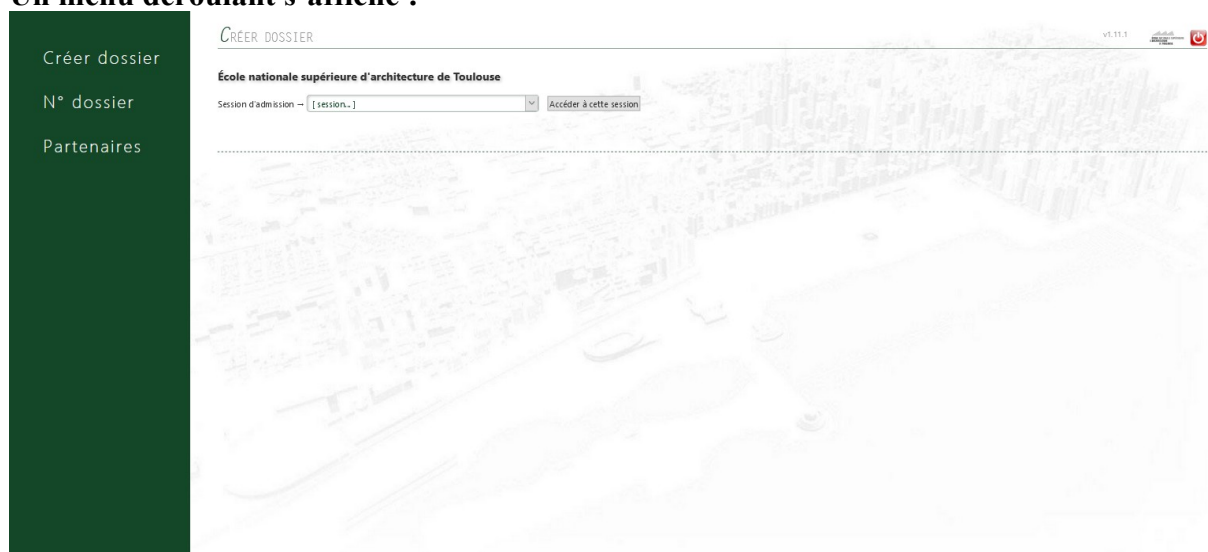
Dans la liste des écoles, veuillez cliquer sur "**ENSA Toulouse**".

La page suivante s'affiche :



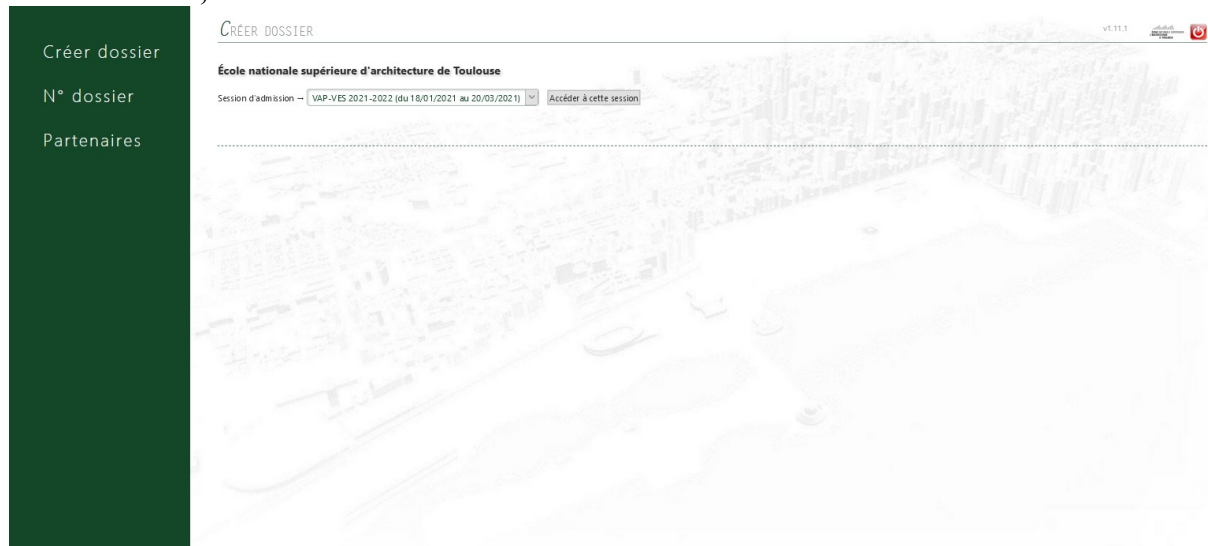
Vous devez cliquer sur "*Créer dossier*".

Un menu déroulant s'affiche :



The screenshot shows the website interface for ENSA Toulouse. On the left, a dark green sidebar contains a menu with three items: 'Créer dossier', 'N° dossier', and 'Partenaires'. The main content area has a header with 'Créer dossier' and a version number 'v1.11.1'. Below the header, the text 'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse' is displayed. A dropdown menu for 'Session d'admission' is open, showing '[session...]'. To the right of the dropdown is a button labeled 'Accéder à cette session'. The background of the page features a faint, stylized architectural drawing of a cityscape.

Dans ce menu, sélectionnez *VAP-VES 2026-2027* :



This screenshot is identical to the one above, but the dropdown menu for 'Session d'admission' is now showing 'VAP-VES 2021-2022 (du 18/01/2021 au 20/03/2021)'. The button 'Accéder à cette session' remains visible to the right of the dropdown.

Cliquez sur "**Sélectionnez cette session**" et vous arrivez sur un formulaire à renseigner :

Créer dossier
N° dossier
Partenaires

CRÉER DOSSIER

v1.11.1

École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Session d'admission — VAP-VES 2021-2022 (du 18/01/2021 au 20/03/2021) Accéder à cette session

VAP-VES 2021-2022
Les candidats européens ou étrangers (hors UE), diplômés de l'enseignement supérieur ou sur le point de l'être au terme de l'année universitaire 2020/2021 (IUT, BTS, Licence, Master, ...) et/ou pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle de 3 années minimum peuvent faire valider leurs acquis et bénéficier éventuellement de dispenses partielles d'études.
Les candidats ayant déjà été inscrits à l'ENSA de Toulouse, ayant interrompu leurs études ou souhaitant les reprendre après une exclusion sont également concernés par cette procédure.
Ce dossier doit contenir obligatoirement :

- le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet de l'école
- un CV détaillé
- une lettre de motivation
- copies des résultats scolaires et universitaires (traduction officielle obligatoire si résultats étrangers)
- copie des diplômes obtenus (traduction officielle obligatoire si diplômes étrangers)
- un dossier technique représentatif des activités, notamment artistiques ou professionnelles
- une photocopie de la carte nationale d'identité
- pour les retours d'exclusion : copie de la lettre de notification d'exclusion
- Justificatifs d'expérience professionnelle (pour la VAP)
- Un paiement par carte bancaire d'un montant de 37,00 euros correspondant aux frais de dossier (exonération sur production d'une notification de bourse sur critères sociaux au titre de 2020/2021)

Ces informations doivent être jointes sous format PDF à l'aide du menu déroulant sur votre interface de candidature. Attention! La notification de bourse 2020-2021 est obligatoire pour être exonéré du paiement des frais de dossier de 37,00 euros.

Civilité, nom de naissance, prénoms

M. Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal, ville, pays

N° de fixe / portable / fax

Courriels

Nationalité

Date de naissance

Département, ville, pays de naissance

Valider les informations saisies

Une fois ce formulaire complété, vous recevrez un numéro de dossier qu'il vous appartient de conserver obligatoirement pour pouvoir accéder à votre fiche de candidature.

Pour continuer, veuillez cliquer sur "**N° de dossier**" et compléter le 1er champ avec le numéro qui vous a été attribué, et le 2nd champ avec votre nom de famille tel que vous l'avez renseigné dans le formulaire ci-dessus :

Créer dossier
N° dossier
Partenaires

N° DOSSIER

v1.11.1

Référence du dossier : avec le nom suivant : Authentifier

Dans l'interface qui va s'afficher, vous devrez compléter en totalité tous les onglets qui s'affichent :

1/ Onglet "**Etat-civil et coordonnées**",

2/ Onglet "**Photo**" (elle est obligatoire et doit être téléchargée au format JPG uniquement et ne doit pas dépasser 300 ko),

3/ Onglet "**Fichiers et compléments**",

4/ Onglet "*Cursus demandé*",

5/ Onglet "*Transmission de la candidature*".

Attention ! Si vous ne complétez pas correctement l'onglet n° 1, vous ne pourrez pas accéder à l'onglet n° 5 de transmission de la candidature (un message d'erreur s'affichera).

En ce qui concerne l'onglet n° 3 concernant les fichiers et compléments, vous devez transmettre vos documents à l'aide du menu déroulant.

Ces documents doivent être joints sous format PDF uniquement.

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DEPOSES SELON LE SCHEMA SUIVANT / nom+prénom+ nom du document (ex. : durand.paul-diplôme.bac). LE DOSSIER DE CANDIDATURE NE SERA PAS ETUDIE EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE.

LES DOCUMENTS COMPORTANT PLUSIEURS PAGES, DONT LE DOSSIER DE CANDIDATURE PAR EXEMPLE, DOIVENT ÊTRE TRANSMIS EN UN SEUL TENANT DANS LE MENU DEROULANT. LES DOCUMENTS DEPOSES PAGE PAR PAGE NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE !

Sont obligatoires les documents suivants :

- Le **dossier de candidature** dûment complété et signé, à télécharger sur le site internet de l'école, rubrique « Candidater à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse » sur la page d'accueil, puis « Candidater par validation des études supérieures et/ou des acquis professionnels ». Il est interdit de changer l'ordre des pages !
- Un **CV détaillé**, quel que soit votre profil.
- Une **lettre de motivation** (cette lettre est importante pour les membres de la commission de recrutement).
- Copie de votre **carte nationale d'identité (CNI), passeport ou du titre de séjour**.
- Copie du **diplôme du baccalauréat** (sauf pour les candidats à la seule Validation d'Acquis Professionnels (VAP) s'ils n'ont pas le diplôme indiqué mais peuvent justifier de 3 ans d'expériences professionnelles minimum (à la date de clôture des inscriptions le 15 février 2024) ;
- **Relevé des notes du baccalauréat** ;
- **Relevé des notes des classes de Première et de Terminale** ;
- Copie **certificat de scolarité** si vous êtes actuellement dans un cursus d'enseignement supérieur ;
- Copie **relevés de notes des études supérieures**, passées ou actuelles, intégrant le 1^{er} semestre 2024/2025 si études en cours ;
- Copie **diplôme(s) d'enseignement supérieur** si vous en possédez un ou plusieurs ;

- Copie de la **notification d'exclusion** (pour les anciens étudiants de l'ENSA ayant été exclus pour 3 ans et qui souhaitent réintégrer l'établissement) ;
- **Les attestations de vos (ou votre) employeur(s)** si vous candidatez dans le cadre de la procédure de la seule validation des acquis professionnels (rappel : la durée cumulée au 15 février 2025 doit être d'au moins 3 années équivalent temps plein) ;
- La **notification de bourse sur critères sociaux d'enseignement supérieur 2025-2026** pour exonération du paiement des frais de dossier de 39,00 euros.

Sont facultatifs les documents suivants :

- Un **portfolio** (uniquement s'il y a équivalence académique entre vos travaux et les études en architecture, ou si ces travaux sont le reflet de vos hobbies en lien avec l'art, le dessin, etc....) ;
- **Tout document que vous jugez utile à la valorisation de votre candidature** (attestations de stages, lettres de recommandations, attestations d'engagement associatif, etc....). Ce champ est libre mais si ces documents sont multiples, vous devez les transmettre d'un seul tenant dans le champ indiqué dans le menu déroulant.

ATTENTION ! Une fois que vous aurez déposé un document dans un champ du menu déroulant, vous aurez jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures pour le modifier.

Soyez donc vigilant(e) lorsque vous procédez au renseignement des champs à compléter.

Une fois votre fiche candidat et les documents enregistrés, vous pouvez compléter l'onglet n° 4 "*Cursus demandé*".

Le menu déroulant de la formation initiale qui apparaît propose 5 années possibles. Les trois premières concernent la 1ère, la 2ème et la 3ème année de Licence, et les deux dernières concernent la 1ère année de Master (4ème année) et la 2ème et dernière année de Master (5ème année).

ATTENTION ! Votre choix pourra ne pas être accepté par la commission qui se réserve le droit de vous proposer un positionnement pédagogique au regard du contenu de votre dossier et de votre cursus. Si votre candidature est acceptée à un niveau pédagogique inférieur à celui espéré, vous serez libre de l'accepter ou de le refuser.

Au terme de cette procédure, vous vous rendrez sur l'onglet n° 5 "*Transmission de la candidature*".

Cette phase, si elle n'est pas bien renseignée, empêchera le traitement de votre dossier !

1/ Si vous n'êtes pas boursier de l'enseignement supérieur au titre de 2025/2026, vous devez vous acquitter obligatoirement des frais de dossier de 38,00 euros uniquement par carte bancaire.

Vous devez cliquer sur le bouton "*Payer 39,00 euros*". Vous serez automatiquement redirigé vers la plateforme sécurisée de paiement en ligne PayBox.

Vous êtes informé(e) que les frais de dossier ne sont pas remboursables, quelle que soit la réponse apportée à votre candidature, et sont dus pour chaque école pour laquelle vous souhaitez candidater.

2/ Si vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur au titre de 2025/2026, vous devez cliquer sur le bouton "*Je suis boursier : exonération...*" et joindre la notification de bourse sur critères sociaux dans le menu déroulant de l'onglet "*Fichiers et documents*".

EN L'ABSENCE DE PAIEMENT OU DE PREUVE D'EXONERATION, VOTRE CANDIDATURE NE SERA PAS TRAITÉE !

IMPORTANT ! Si vous transmettez votre candidature, vous ne pourrez plus revenir sur votre dossier pour le modifier ou ajouter des informations et l'administration n'interviendra pas pour le compléter.